

Plan de communication

Retour à l'école à partir du 12 mai 2020

Compte tenu des conditions d'accueil et du protocole sanitaire défini par le ministère de l'Education Nationale, il a été décidé, en accord avec la Mairie, d'ouvrir progressivement l'école aux élèves en respectant les conditions ci-dessous.

Ce protocole, établi pour la période du 12 Mai au 2 Juin 2020, se veut évolutif en fonction de la situation sanitaire. Il sera évalué et pourra alors être soumis à des modifications.

Le Directeur

S.Soury

1. Conditions d'accueil

1.1. Conditions d'accueil des enfants

Avant de venir à l'école, vous devez vous assurer de l'absence de fièvre de votre enfant. Vous avez également un rôle actif à jouer dans la préparation de ce retour vers l'école :

- Explications à votre enfant des gestes barrières
- Des conditions de son retour à l'école

Ces points seront bien sûr, revus par les enseignants.

Il est également demandé de ne pas mettre votre enfant à l'école s'il y a une suspicion de covid 19 dans votre entourage, même si votre enfant ne montre pas de symptômes.

1.2. Capacité d'accueil et fonctionnement

Les élèves dont les parents sont favorables au retour à l'école, seront répartis en groupes. Ils viendront en alternance sur un rythme 2 jours - 2 jours selon les modalités précisées dans le tableau ci-après :

Lundis et Mardis	Jeudis et Vendredis
Groupe 1	Groupe 2

Avant la reprise, l'enseignant de votre enfant, vous indiquera à quel groupe il appartient. Nous travaillerons en groupe d'élèves qui ne seront pas modifiés pour contribuer à limiter le brassage. Les croisements entre groupes seront à éviter au maximum.

Les salles de classes seront aménagées avec des tables isolées les unes des autres selon les règles de distanciations prescrites. Les règles de distanciations doivent être au maximum respectées par les enfants entre eux. Les adultes de l'école devront également maintenir la règle de distanciation vis-à-vis des élèves dans le cadre du travail scolaire et de la surveillance.

Les déplacements au sein de la classe et de l'école seront très limités.

Le matériel commun de la classe ainsi que les coins (bibliothèque, ...) seront interdits. Chaque enfant disposera à sa place de son propre matériel.

1.3. La récréation

La récréation sera échelonnée dans le temps. Une zone sera définie par groupe afin d'éviter les brassages, les élèves devront la respecter. Les règles de distanciations devront également être appliquées dans la cour entre chaque élève/enseignant.
Les jeux de contact, de ballons et l'utilisation d'objets collectifs seront proscrits.

1.4. Le port du masque

Les adultes seront munis de masque.

1.5. Le matériel

Il faut éviter au maximum les transferts d'objets de la maison à l'école. Aussi nous vous demandons de ne fournir ni cartable, ni trousse, ni cahier à votre enfant pour son retour à l'école.
Nous vous remercions également de bien vouloir fournir des mouchoirs en papier jetables (si besoin) afin de limiter ses déplacements au sein de la classe.
De même, le matériel fourni par l'école ne transitera pas vers la maison.

2. L'arrivée et le départ de l'école

2.1. L'arrivée à l'école

L'accès à l'enceinte de l'école est interdite aux parents et aux personnes extérieures à l'école.

Les portails « habituels » de l'école (rue Pasteur) seront réservés exclusivement aux enfants prenant le bus et aux accueils périscolaires matin et soir.

L'accueil des autres enfants se fera côté Tilleuls : au niveau du préau, en passant par le parking situé rue Joliot Curie, juste après l'école. Côté Marronniers, l'accueil se fera rue Pasteur par le portail « accès pompiers » situé au niveau du plateau de récréation. Les horaires resteront les mêmes : 8h35 – 8h45.

2.2. Le départ de l'école

Les enfants seront amenés par leur enseignant au niveau de chaque accès défini au point 2-1. Les horaires resteront les mêmes : 16h15

3. La continuité pédagogique

La continuité pédagogique sera assurée en présentiel pour les enfants dont les parents sont favorables à un retour à l'école ainsi qu'aux enfants de l'accueil prioritaire.

Le distanciel se fera également pour les enfants restant à la maison (que cela soit le choix des parents ou dû à l'alternance des groupes) en tenant compte du présentiel à assurer par les enseignants.

4. Les protocoles d'hygiène

4.1. Le lavage des mains

Le lavage des mains devra être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile. »

4.2. L'hygiène des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux se feront par le personnel municipal plusieurs fois par jour pour les salles utilisées ainsi que pour les salles d'hygiène et les points de contact selon les protocoles en vigueur.

4.3. Le matériel

Le matériel pédagogique utilisé par les enfants ou les enseignants sera désinfecté tous les soirs.

Le matériel devant exceptionnellement transiter d'un enfant à l'autre sera désinfecté en amont.

5. Procédures de gestion d'un cas covid

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

5.1. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

« Conduite à tenir :

- *Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.*
- *Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.*
- *Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.*
- *Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.*
- *Poursuite stricte des gestes barrière. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.*

En cas de test positif :

- *Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.*
- *La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.*
- *Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.*
- *Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.*
- *Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école : information par mail et/ou par téléphone.*
- *Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui. »*

5.2. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un adulte

« Conduite à tenir :

- *Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière.*
- *Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.*
- *Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.*
- *Poursuite stricte des gestes barrière.*

En cas de test positif :

- *Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.*
- *La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.*
- *Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.*
- *Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement : information par mail et/ou par téléphone.*
- *Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.*
- *Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui. »*

6. Les temps périscolaires

6.1. La pause méridienne

Un service sera réalisé pour les enfants demi-pensionnaires dans le respect des gestes barrières et des groupes déjà constitués : distanciation des élèves, service au plateau, zone et groupes à respecter...

6.2. Les accueils de garderie matin et soir

Les accueils fonctionneront selon les horaires suivants :

- 7h15-8h35 le matin
- 16h15-18h30 le soir.

Les parents ne pouvant pas pénétrer dans l'enceinte de l'école, un accueil se fera au niveau du portail côté rue Pasteur.

Les gestes barrières seront mis en place dans ce service également.

Parties en italique : extraits du protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale.
extrait de la circulaire du 5 Mai 2020